

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20230718-DEL_38_2023-DE

SLOW

Délibération n°38 /2023

OBJET : Location salles communales

Nombre de
Conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Volants : 10

l'an deux mil vingt-trois

le : jeudi 06 juillet 2023

le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER

***dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.***

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 29 juin 2023.

PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : LAMBERT Adrien

ABSENTS EXCUSÉS :

A été nommé secrétaire de séance : Stéphane DESALMAND :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les salles de la Municipalité peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être louées à des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions, formations et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à disposition à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Pour rappel, les tarifs des salles communales sont :

	Mars à Octobre	Octobre à Février	Supplément	Association extérieure manifestation	Association annuelle 2 heures	Caution
Salle polyvalente	200	250	Lave-vaisselle 50 euros	X	400 / an	1 000
Salle des associations	50		X	50	400 / an	100
Salle de convivialité Stade de football	0		X	0	400 / an	0

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20230718-DEL_38_2023-DE

Madame le Maire propose à l'assemblée une nouvelle la tarification p
générale des tarifs d'inscription.

SLOW

	Mars à Octobre	Octobre à Février	Supplément	Association extérieure manifestation	Association annuelle 2 heures	Caution
Salle polyvalente	300	350	Lave-vaisselle 50 euros	350	400 / an	1 000
Salle des associations		75	X	75	400 / an	100
Salle de convivialité Stade de football		100	X	100	400 / an	100

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, valide la nouvelle tarification pour une application au 1^{er} septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,



Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.